RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

PLAN

INTRODUCTION

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

1- La situation en zone Euro
2- La situation en France

B – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES

II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1- La fiscalité
2- Les concours de l'Etat
3- Autres recettes (Produits des services)

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1- Les dépenses de personnel
2- Les subventions
3- Les autres dépenses de fonctionnement

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- La dette
2- Les recettes d'investissement
3- Les dépenses d'investissement

III – LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

1- Les projets d'investissement pour 2018.
2- Les projets en phase d'études
3- Les projets à engager

Synthèses du projet de BP 2018 issu du DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire ou « DOB » est une étape obligatoire du cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. (*art L 2312-1 CGCT*). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative au vote du budget primitif serait illégale. Le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif et doit se tenir lors d'une séance distincte de celle du vote du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, qui doit être communiqué aux Conseillers municipaux 5 jours avant la réunion du Conseil Municipal, doit porter sur :

-les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et un EPCI dont elle est membre,

-Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

-la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le DOB fait l'objet d'une délibération obligatoire qui doit prendre acte de sa tenue. Il doit être mis en ligne sous 1 mois sur le site internet de la commune (*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016*).

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE*

**Sources : Caisse d'Epargne, Eurostat, Natixis.*

1- La situation en zone Euro.

L'activité économique a poursuivi sa progression en 2018 mais à un rythme plus lent que prévu. L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble des prévisions économiques depuis mai 2018.

Le taux de croissance du PIB de la zone euro devrait passer de 1,9% en 2018 pour atteindre un niveau légèrement supérieur à 1.7% en 2020. Les prévisions d'inflation s'établissent à 1.7% en 2019, ce qui va peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Prévisions de la BCE

En %		2018	2019	2020
Inflation IPCH	**Déc.**	**1,8**	**1,6**	**1,7**
	Sept.	1,7	1,7	1,7
Inflation sous-jacente	**Déc.**	**1,0**	**1,4**	**1,6**
	Sept.	1,1	1,5	1,8
Croissance du PIB (vol.)	**Déc.**	**1,9**	**1,7**	**1,7**
	Sept.	2,0	1,8	1,7

Sources : Eurostat, Natixis

**IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé*

2- La situation en France

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018.
La loi de finances 2019 est construite sur une croissance du PIB de 1.7%. L'INSEE a corrigé en ce début d'année sa prévision de croissance à 1.5% en tenant compte des mouvements sociaux.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

La loi de finances 2019 s'inscrit dans continuité du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques et pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publics d'ici 2022 : réduction de 2 points du PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points du PIB de la dette.

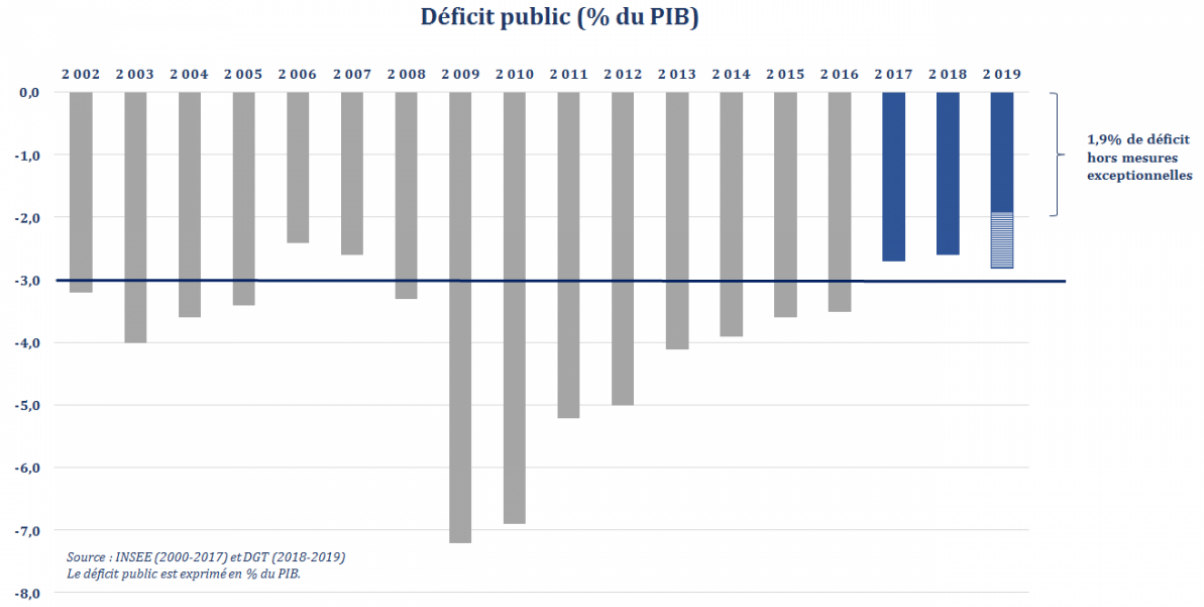

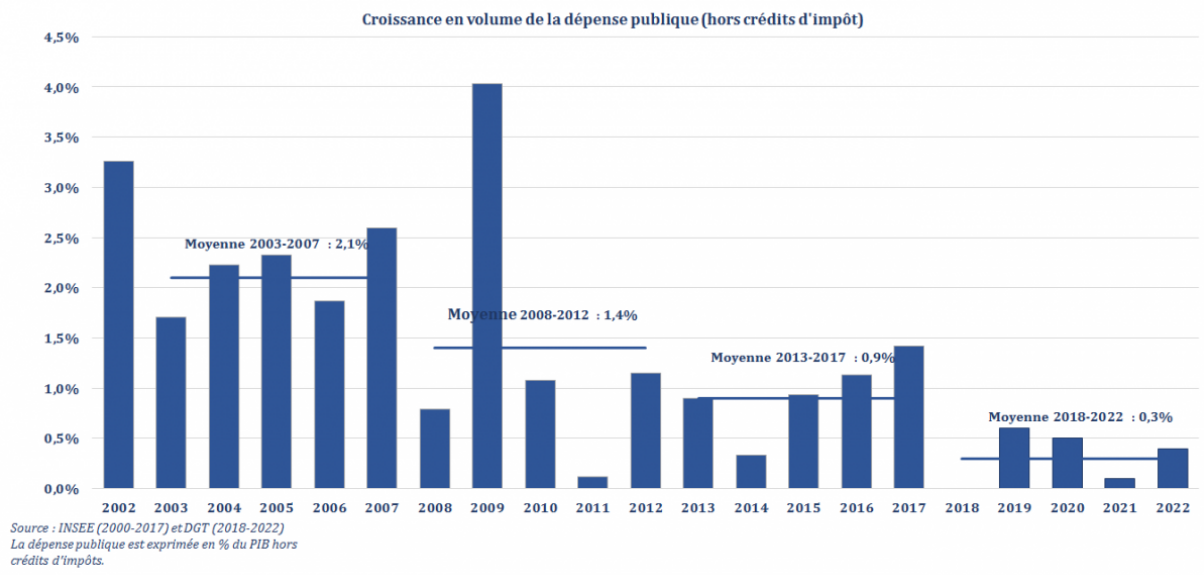

B – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES *

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018 et présentent peu de changement à l'échelle communale.

Les dispositions susceptibles de concerner la commune de Gleizé sont les suivantes :

Fiscalité :

-Dégrèvement de TH en 3 ans :
80 % des foyers seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Le paiement de la TH sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%). L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

-Revalorisation des valeurs locatives cadastrales :
La revalorisation des bases cadastrales est ainsi égale au taux de variation de novembre 2018 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 2.2%.

Dotations de Fonctionnement :

-DGF maintenue à hauteur de 26.9 milliards €
-Automatisation du FCTVA reportée en 2020 et encore soumis à déclaration
L'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour les attributions du FCTVA versées à compter de 2020.
-FPIC et FSRIF
Le montant du FPIC est maintenu à 1 Md€ en 2019. Le plafonnement des prélèvements au titre du FPIC et FSRIF, actuellement fixé à 13.5 % des ressources prises en compte pour le calcul du PFIA, a été relevé à 14 %.

Dotations d'Investissement :

-Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :
La DETR est maintenue à hauteur de 1 046 Md€.

-Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :
La DSIL devrait s'établir à 570 M€).

II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la commune sont composées principalement des impôts et taxes (chap. 73), des dotations, subventions et participations (chap. 74), des produits et services (chap. 70) des autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

Répartition des recettes de fonctionnement en 2018

013	Atténuation de charges	24 784.25 €	0.43%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 179.02 €	0.37%
70	Produits des services, du domaine et ventes di	431 487.58 €	7.52%
73	Impôts et taxes	3 574 835.10 €	62.30%
74	Dotations, subventions et participations	1 323 072.03 €	23.06%
75	Autres produits de gestion courant	213 177.20 €	3.72%
77	Produits exceptionnels	149 367.12 €	2.60%
TOTAUX		**5 737 902.30 €**	100.00%

Répartition des recettes de fonctionnement 2019 (projet)

013	Atténuation de charges	29 212 €	0.53%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300 €	0.38%
70	Produits des services, du domaine et ventes di	451 590 €	8.15%
73	Impôts et taxes	3 511 973 €	63.39%
74	Dotations, subventions et participations	1 310 902 €	23.66%
75	Autres produits de gestion courant	210 000 €	3.79%
77	Produits exceptionnels	5 000 €	0.09%
TOTAUX		**5 539 977 €**	**100.00%**

1- La fiscalité

Le chapitre 73 « impôts et taxes » regroupe l'ensemble des recettes fiscales de la commune. Ce chapitre regroupe des postes comme **la taxe foncière, la taxe d'habitation,** les rôles supplémentaires, la taxe additionnelle aux droits de mutation ou encore les attributions de compensation versées par la CAVBS.

Les prévisions d'évolution du chapitre 73 sont les suivantes, mais elles sont un peu en trompe l'œil :

chapitre 73 Impots et taxes				
2015	2016	2017	2018	prévision 2019
3 188 160.90 €	3 464 892.00 €	3 519 905.12 €	3 574 835.10 €	3 511 973.00 €
progression	7.99%	1.56%	1.54%	-1.79%

Les recettes en matière de taxe foncière et de taxe d'habitation sont en évolution faible mais constante.

La municipalité de Gleizé a décidé depuis de nombreuses années de maintenir chaque année ses taux d'imposition qui sont à la fois beaucoup plus bas que la moyenne départementale mais encore plus du niveau national. Pour 2019, la municipalité s'engage à ne pas augmenter ses taux d'imposition. Pour mémoire un habitant du Rhône paie en moyenne 150 € de plus de taxe foncière et de taxe d'habitation qu'un habitant de Gleizé par an. Pour mémoire, les taux maintenus pour 2019 : 9.81% pour la taxe d'habitation, 16.59% pour la taxe sur le foncier bâti et 19.79% pour la taxe de foncier non bâti.

Pour 2019, la Loi de Finances prévoit une augmentation de 2.22 % des bases de la valeur locative. Il faut toutefois se méfier car cette somme ne tient pas compte des dégrèvements compensés ou non par l'Etat, qui seront affectés au chapitre 74 mais surtout, le Gouvernement a décidé de dispenser 80 % des foyers fiscaux du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. La mise en place de ce dispositif se poursuit par le dégrèvement de 65% des ménages en 2019.

Cette mesure encore difficile à évaluer va conduire à une baisse du chapitre 73 et à une augmentation du chapitre 74 « Dotations ». Elle représente pour l'année 2018 une recette 112 003€ au titre des allocations compensatoires de Taxe d'Habitation.

L'autre compte important de ce chapitre 73 est celui relatif aux « attributions de compensation ». Celui-ci concerne les flux financiers entre la CAVBS et la commune de Gleizé. En 2015, cette somme s'élevait à 426 652 €. En 2016, celle-ci est passée à 688 861 €. Il s'agit de l'effet du retour des compétences « scolaires » et « voirie » dans les communes. En 2017, cette somme a été ramenée à 626 476 €, il s'agit de l'effet de la mise en place, en application de la Loi de Finance Rectificative pour 2017 des Attributions de Compensation en investissement. Les AC étaient versées intégralement en fonctionnement. A partir de 2017, la part fonctionnement est perçue au chapitre 73, mais la part investissement est désormais versée au C/ 13246 en recette d'investissement. Il s'agit d'un compte créé par une modification de l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 au 1er janvier 2018. Le montant de 626 476€ s'est maintenu en 2018. Cette somme devrait baissée en 2019 car les cotisations SDIS seront versées directement par l'Agglomération mais sera déduite des recettes de fonctionnement (124 868€)

Autre poste important, la taxe additionnelle aux droits de mutation. Celle-ci est perçue par la commune, mais celle-ci n'a quasiment aucune prise sur son produit. Elle fluctue de 200 000 à 250 000€ selon les années. Cette recette a été particulièrement dynamique en 2018 puisqu'elle s'élève à 270 870,34€ en 2018.

2- Les concours de l'Etat

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participation » regroupe ce que l'on pourrait appeler « les concours de l'Etat ». La plus emblématique de ces dotations est la DGF constituée de : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). La commune de Gleizé ne perçoit que la DF et la DSR. La DSU a été retirée à la commune au profit de la CAVBS et de la commune de Villefranche.

Comme l'ensemble des collectivités locales, la DGF de la commune de Gleizé a été fortement impactée ces dernières années au titre du « redressement des comptes publics ». Pour 2019, le Gouvernement s'est engagé à maintenir cette dotation. Il faut toutefois noter que la DF continue de fluctuer en fonction du nombre d'habitants et d'un dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse de la DSU et de la DSR versée à certaines communes.

Avec l'aide de l'AMF, il est possible d'estimer à ce jour que la DF de Gleizé devrait baisser de 1411 € au titre de la perte de 15 habitants et de 17 624€ au titre de l'écrêtement. La DF 2019 peut être estimée à 950 758 €. Pour la DSR, la simulation est plus difficile à réaliser. La position prudentielle est de l'évaluer à 85 000 € pour 2019.

La DGF					
	2015	2016	2017	2018	prévision 2019
dotation forfaitaire	1 157 411.00 €	1 060 464.00 €	991 170.00 €	969 793.00 €	950 758.00 €
progression		-9.14%	-6.99%	-2.20%	-2.00%
dot. Solidarité Rurale	80 702.00 €	82 573.00 €	86 599.00 €	88 941.00 €	85 000.00 €
progression		2.27%	4.65%	2.63%	-4.64%

Les autres dotations comprises au chapitre 74 sont toutes celles relatives à la compensation des dégrèvements et exonérations des diverses taxes et impôts. Globalement les communes sont plutôt perdantes car les compensations se font en général sur des bases anciennes. Par prudence la municipalité fait le choix en 2019 de rester sur des recettes équivalentes, ces compensations n'étant pas encore notifiées. Dans les autres dotations, on peut noter le FCTVA, ou encore la dotation pour les titres sécurisés (passeports et CNI) de 8 580 € qui ne couvre pas les dépenses communales.
La commune ne touchera pas en 2019 la dotation de recensement (14 328€) et le fond d'amorçage des rythmes scolaires (19 200€)

3- Autres recettes (Produits des services)

Les autres recettes de fonctionnement de la commune sont les produits et services (chap. 70), les autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

Le chapitre 13 va concerner principalement des remboursements sur les rémunérations du personnel. Il s'agissait de remboursements de l'Etat liés aux contrats aidés. Avec la disparition de ces contrats, les atténuations de charges disparaissent. La part la plus importante concerne les chèques déjeuners des agents. Il s'agit d'une simple opération comptable. Les tickets ont une valeur faciale de 5 €. L'agent

paie 2,5 €, la commune 2,5 €. La commune paie 100 % des tickets puis se rembourse 50 % au chapitre 13. Le chapitre 13 reste stable en 2018 du fait de l'arrivée de nouveaux agents et donc de l'achat de plus de chèques déjeuners.

Le chapitre 70 concerne les produits du domaine ou des services. Il s'agit des concessions des cimetières, des redevances d'occupation du domaine public, de diverses régies, du remboursement de charges par les locataires, du remboursement de frais de cantine ou de scolarité par les autres communes… Les recettes prévisionnelles sont laissées à des niveaux proches de 2018 sauf pour les remboursements par les autres communes (attente de leurs chiffres) et des états de charges avec la CAVBS.

Le chapitre 042 concerne des écritures d'ordre relatives aux travaux en régie et l'amortissement de subventions.

Le chapitre 75 concerne surtout les revenus des immeubles, c'est-à-dire les loyers des logements communaux et les locations des salles communales.

Le chapitre 77 est celui des « produits exceptionnels ». Une cession de terrain route de Montmelas a alimenté le compte 775 pour 140 000€ en 2018 mais reste une recette exceptionnelle.

Globalement, les recettes de fonctionnement sont projetées de la manière suivante sur 2019 :

Recettes de fonctionnement				
2015	2016	2017	2018	prévision 2019
5 608 164.56 €	5 663 468.80 €	5 690 825.20 €	5 737 902.30 €	5 434 487.75 €
progression	0.98%	0.48%	0.82%	-5.58%

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la commune se composent des chapitres suivants : charges à caractère général (chap. 011), charges de personnel (chap. 012), atténuations de produits (chap. 014), virement à la section d'investissement (023), les opérations de transfert d'ordre entre sections, les autres charges de gestion courante (chap. 65), les charges financières (chap. 66), les charges exceptionnelles (chap. 67) et des opérations d'ordre (chap. 042). Ces dépenses revêtent une grande importance car elles conditionnent la capacité de la commune à investir, à la fois à travers l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement mais aussi à travers le virement de section à section.

Dépenses de fonctionnement 2018			
Chapitre	**Libellé**	**Réalisé**	**%**
011	Charges à caractère général	1 105 273.68 €	21.55%
012	Charges de personnel	2 334 959.58 €	45.53%
014	Atténuation de produits	68 305.00 €	1.33%
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 437.79 €	9.80%
65	Autres charges de gestion courante	1 101 584.84 €	21.48%
66	Charges financières	7 119.01 €	0.14%
67	Charges exceptionnelles	9 077.96 €	0.18%
TOTAUX		**5 128 757.86 €**	100.00%

Projet répartition des charges de fonctionnement 2019			
Chapitre	**Libellé**	**Réalisé**	**%**
011	Charges à caractère général	1 106 726.61 €	22.10%
012	Charges de personnel	2 366 357.00 €	47.26%
014	Atténuation de produits	75 000.00 €	1.50%
023	Virement à la section d'investisseme	0.00 €	0.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre	362 437.71 €	7.24%
65	Autres charges de gestion courante	1 076 798.00 €	21.51%
66	Charges financières	6 500.00 €	0.13%
67	Charges exceptionnelles	13 200.00 €	0.26%
TOTAUX		**5 007 019.32 €**	100.00%

1- Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel. Il a augmenté de 1,79 % pour atteindre à 46,79% des dépenses de fonctionnement contre 55 % pour les collectivités de la même strate au niveau national et 50 % au niveau départemental. Ce chiffre devrait se stabiliser en 2019.

L'augmentation de la masse salariale s'explique tout d'abord par ce que l'on appelle souvent le GVT, c'est-à-dire notamment les avancements de grade ou d'échelon des agents. Celui-ci représente la somme de 12 000 € environ en 2019, mais aussi par la mise en place du CIA dans le cadre du RIFSEEP en 2019 qu'il est encore difficile d'appréhender.

L'augmentation un peu inédite de ce chapitre à Gleizé est liée surtout au souhait de la municipalité de réorganiser ses services. Un audit de l'organisation des services administratifs a été conduit début 2017 avec le Centre de Gestion du Rhône. Cette réorganisation a été exposée à plusieurs reprises en Conseil Municipal et a fait l'objet de plusieurs Comités Techniques et réunions avec le personnel. Le service finances est réorganisé en finance, RH et affaires sociales, scolaires et logement. Une réorganisation est aussi en cours au sein du service technique afin de renforcer les équipes.

La ligne budgétaire devrait sa stabiliser en 2019 avec la fin de la réorganisation des services, une année sans NAP, sans recensement, sans mission de remplacement du centre de gestion.

Il conviendra tout de même d'envisager l'intégration des agents de service de la restauration scolaire de l'école de la Chartonnière dans le cadre du nouveau marché de prestation de service qui ne comprendra plus la mise à disposition du personnel.

chapitre 012 charges du personnel				
2015	2016	2017	2018	prévision 2019
2 091 139.13 €	2 187 002.34 €	2 251 236.05 €	2 334 959.58 €	2 366 357.00 €
progression	4.38%	2.85%	3.59%	1.33%

2- Les subventions

Le chapitre 65 contient les « autres charges de gestion courante ». Ce chapitre regroupe les indemnités des élus et leurs accessoires (indemnités, charges, frais de mission, cotisations retraite, cotisation de sécurité sociale et formation). Ce poste reste stable à 123 000 € en 2019. Le chapitre 65 concerne aussi les admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables portées à 28 000 € en 2019 suite à la décision de la Cour d'appel de maintenir la qualification de surendettement d'un ancien locataire parti sans payer ses dettes de loyer.

Le chapitre concerne aussi les participations en fonctionnement à divers syndicats et organismes (CCAB, SYDER, Collèges…), mais aussi la subvention au CCAS qui pourrait être maintenue à 55 000 € en 2019, ou le remboursement aux communes voisines des frais de scolarité ou de cantine pour les gleizéens scolarisés hors de Gleizé. La cotisation au SDIS ne sera plus payée directement par la commune mais par la CAVBS. Ce montant sera déduit de la recette de fonctionnement des attributions de compensation de 124 868,00€.

L'article 6574 qui concerne les subventions aux associations, aux structures type centres aérés et aux écoles passera à 270 000 € en 2019.

chapitre 65 autres charges de gestion courante				
2015	2016	2017	2018	prévision 2019
1 631 200.90 €	1 232 399.06 €	1 248 970.32 €	1 101 584.84 €	1 076 798.00 €
progression	-32.36%	1.33%	-13.38%	-2.30%

3- Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses autres dépenses de fonctionnement de la commune se composent en tout premier lieu du chapitre charges à caractère général (chap. 011), mais aussi des atténuations de produits (chap. 014), du virement à la section d'investissement (023), des opérations de transfert d'ordre entre sections (chap. 042), des charges financières (chap. 66) et des charges exceptionnelles (chap. 67).

Le chapitre 011 est l'un des plus importants en termes de dépenses de fonctionnement. Celui-ci a fortement augmenté entre 2015 et 2016 du fait de la reprise des compétences scolaires et voiries. La volonté de la municipalité est de stabiliser ce chapitre. Le champ couvert par ce chapitre est très vaste puisqu'il recouvre les fournitures, le carburant, les fluides, les transports, les impôts et taxes, les

prestations de service, les maintenances… La municipalité pour 2019 veut maintenir un point de vigilance sur les frais de télécommunication, les fluides et les frais d'affranchissement des courriers. Certaines dépenses vont baisser : fin de contrat avec le cabinet qui accompagnait la mise en œuvre de la TLPE, changement de modalité de contrat pour la restauration scolaire de la Chartonnière. De nouvelles dépenses sont attendues : contrat d'assurance statutaire, contrat de service pour de l'éco-paturage.

chapitre 011 charges à caractère général				
2015	2016	2017	2018	prévision 2019
890 689.31 €	1 077 116.04 €	1 168 342.55 €	1 105 273.68 €	1 125 754.00 €
progression	17.31%	7.81%	-5.71%	1.82%

Le chapitre 014, atténuation de produit, concerne exclusivement le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Ce prélèvement devrait se maintenir en 2019. Nous avons donc prévu 75 000 €. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale entre les communes membres d'un EPCI à l'échelle de l'EPCI.

Le chapitre 66 correspond à la charge financière. Il concerne les intérêts des emprunts et les intérêts courus non-échus (ICNE). 6500 € sont prévus en 2019.

Le chapitre 67 correspond à des charges exceptionnelles. Il concerne les bourses et les prix, des charges exceptionnelles et parfois des titres annulés sur exercices antérieurs. 13 200 € sont prévus en 2019.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 365 000 € environ.

Reste enfin **le chapitre 023**, virement à la section d'investissement. Ce chapitre est très important puisqu'il résulte de la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Celui-ci joue à la fois le rôle de virement d'équilibre mais vient aussi et surtout financer les investissements. Il s'agit d'une écriture comptable qui ne s'exécute pas. Pour 2019 ce virement n'est pas encore évalué. Il était de 254 942 € en 2018.

L'évolution des dépenses de fonctionnement peut être retracée de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement				
2015	2016	2017	2018	prévision 2019
4 987 286.22 €	4 849 247.70 €	5 058 148.17 €	5 128 757.86 €	5 007 019.32 €
progression	-2.85%	4.13%	1.38%	-2.43%

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'un des principaux points à aborder dans le cadre du DOB est celui de l'état de la dette de la commune et ses perspectives. Nous verrons ensuite le détail des recettes et dépenses d'investissement envisagées pour 2019.

1- La dette

La dette de la commune de Gleizé est constituée à ce jour de 7 emprunts, 2 à la Caisse des Dépôts et Consignations, 4 à la Caisse d'Epargne et un à la Poste. Un se termine en 2019, 3 en 2020, 1 en 2021, 1 en 2023. Le CRD au 01er janvier 2019 est de 2478673.53 €. L'extinction totale de la dette est fixée à 5 ans et 8 mois. L'ensemble des emprunts est souscrit à taux fixe et peut donc être classé en A selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler.

On peut dire aujourd'hui, au 1er janvier 2019, que la dette de la commune de Gleizé est de 313 € environ par habitant contre plus de 616 € au niveau du Rhône 951 € au niveau de la région et 842 € pour les communes de même strate (chiffres 2016).

Détail des emprunts en cours :

Emprunt	Date d'obtention	Taux actuariel publié	1ere échéance	dernière échéance	Capital	Intérêts (66112)	Amortissements (1641)	Dates
Financement micro site jardin familiaux	15/12/1998	2.05	01/01/2000	01/01/2019	152 449.02	206.01	10 179.76	01/01/2019
Financement investissement 2015	16/12/1999	2.05	01/02/2015	01/04/2019	450 000.00	1 227.91	88 979.08	01/04/2019
Financement aménagement air de loisirs orchidées	31/12/2014	1.04	01/01/2001	01/01/2020	76 224.51	206.01	5 011.10	01/01/2019
Prêt caisse d'épargne	21/12/2015	0.94	25/01/2016	28/10/2020	400 000.00	373.08	20 113.43	25/03/2019
						326.82	20 159.69	25/06/2019
						280.45	20 206.06	25/09/2019
						233.98	20 252.53	25/12/2019
Prêt fond de concours SYDER	22/09/2016	0.30	25/10/2016	25/10/2021	450 000.00	203.11	22 474.50	25/01/2019
						186.25	22 491.36	25/04/2019
						169.38	22 508.23	25/07/2019
						152.50	22 525.11	25/10/2019
Financement fonds de concours SYDER et investisser	24/07/2017	0.36	25/01/2018	25/01/2022	450 000.00	1 293.68	89 838.58	25/01/2019
Financement fonds de concours SYDER et investissement 2018			01/09/2019	01/09/2023	500 000.00	1 295.14	100 000.00	01/09/2019

En 2018, l'emprunt annuel de la commune devrait se situer entre 415 000 et 450 000 €. Il s'agit d'un montant équivalent à la participation en investissement que la commune verse au SYDER pour ses travaux. En effet depuis 2014, la commune a fait le choix de souscrire elle-même son emprunt lié au SYDER plutôt que de laisser le SYDER porter lui-même l'emprunt lié à Gleizé, ce qui revient beaucoup plus cher.

2- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du virement de la section de fonctionnement vu ci-dessus et qui n'est pas encore évalué pour 2019 (chap. 021), du produit des cessions (chap. 024), des opérations d'ordre de transfert (chap. 040), des dotations et fonds divers (chap. 10), des subventions d'investissement (chap. 13), des emprunts (chap. 16).

Les recettes d'investissement réalisées en 2018 étaient de 2 311 901.82 €.

Recettes investissement 2018	
Chapitre	**Réalisé**
021 - Virement de la section de fonctionnement	
024 - Produits de cessions	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 437.79 €
041 -	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	933 551.62 €
13 - Subventions d'investissement	374 599.10 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	501 313.31 €
27 - Autres immobilisations financières	
TOTAUX	**2 311 901.82 €**

Projet répartition Recettes investissement 2019	
Chapitre	**Réalisé**
021 - Virement de la section de fonctionnement	
024 - Produits de cessions	300 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000.00 €
041 -	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	920 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	360 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	501 313.31 €
27 - Autres immobilisations financières	
TOTAUX	**2 431 313.31 €**

En 2018, une cession de terrain a été réalisée pour un montant de 140 000 € mais les écritures sont inscrites en fonctionnement. D'autres cessions de terrains communaux devraient suivre dont celles nécessaires à la réalisation du projet de St Vincent. **Le chapitre 024** est donc évalué à 300 000 €.

Le chapitre 040 concerne des opérations d'ordre liées principalement à des amortissements pour 350 000 €.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserve est très important pour la collectivité. Celui-ci correspond au remboursement du FCTVA, à la perception de la taxe d'aménagement mais aussi et surtout à l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement de

l'exercice 2018 capitalisé en recette d'investissement pour l'année 2019. Celui-ci constitue une sorte de capacité d'autofinancement de la commune ou une réserve. Il doit, légalement, au minimum couvrir un éventuel déficit de la section d'investissement et un éventuel déficit des reports de l'année N-1. Le FCTVA quant à lui va dépendre des investissements réalisés l'année N-1 et la taxe d'aménagement est très fluctuante. Celle-ci est notifiée par les services de l'Etat, nous sommes restés sur une estimation prudentielle basse de 65 000 € pour 2019.

Le chapitre 13 correspond aux subventions d'investissement perçues par la commune comme suit :

Subvention	Projet	Subvention accordée	sous total	Observations
DETR	Chervinges T2	89 631.00 €		non versée en 2018 - à inscrire en 2019
DETR	Théâtre loge rapide			non versée en 2018 - à inscrire en 2019
DETR	Théâtre fresque	10 001.00 €	99 632.00 €	non versée en 2018 - à inscrire en 2019
CD69	Ad'Ap	18 000.00 €		
CD69	Chervinges T1	32 000.00 €		
CD69	Chervinges T2	60 000.00 €		
CD69	Maison Rue des Chères	50 000.00 €		
CD69	Salle St Roch sol	35 900.00 €		versée en 2018
CD69	Théâtre 20 ans			
CD69				
CD69		10 000.00 €		
CD69	Rd point Ouilly, Gap, Souvenir	10 000.00 €	215900	
CD69/Etat	Rue 2 ruisseaux			
CD69/Etat	Ch des Rousses	10 000.00 €	10 000.00 €	amendes de police - versée en 2018
CD 69	rénovation George Sand reliquat	9 296.00 €		versée en 2018
CD 69	requalification voirie reliquat	28 000.00 €	37 296.00 €	versée en 2018
agence de l'eau	matériel	3 527.00 €	3 527.00 €	
fédé foot	vestiaire	5 100.00 €	5 100.00 €	
SYTRAL	mise en accessibilité quai de bus	15 713.10 €	15 713.10 €	versée en 2018
Région	Salle St Roch sol	33 161.00 €	33 161.00 €	non versée en 2018 - à inscrire en 2019
à solliciter				
CAVBS	fonds de concours pour travaux investissement voirie	11 226.00 €		non versée en 2018 - à inscrire en 2019
dotation parlementaire	Chervinges 1	20 000 €		reliquat à solliciter
DETR	solde 2016 - ST Vincent	8 791 €		reliquat à solliciter

Le chapitre 16 concerne les emprunts et la dette assimilée. Le chapitre est composé de 2 comptes. Le C/ 165 concerne les dépôts et cautionnement versés par les locataires de la commune. La somme a été évaluée à 1 313 € pour 2019. Le C/ 1641 quant à lui correspond aux recettes des nouveaux emprunts. Comme nous l'avons vu ci-dessus, le nouvel emprunt pour 2019 est estimé à 500 000 €.

3- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2019 sont évaluées à 3 275 125,84 €. Les dépenses d'investissement envisagées correspondent à 2 familles. Certaines dépenses sont tenues en chapitres et d'autres en opération comptables.

Concernant ce premier groupe, les dépenses sont les suivantes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chap. 001), les dépenses imprévues (chap. 020), les opérations d'ordre

(chap. 040), les emprunts et dettes assimilés (chap. 16), les immobilisations incorporelles (chap. 20), les subventions d'équipement versées (chap. 204), les immobilisations corporelles (chap. 21).

Concernant le second groupe, il s'agit d'opérations comptables. Il s'agit d'une faculté laissée par l'instruction budgétaire et comptable afin de réunir des investissements par thématique et de bien en identifier les coûts. Contrairement au reste du budget, ici, les lignes sont votées à l'opération et non au chapitre. Les chapitres existent au sein de l'opération mais en fonction des besoins, la commune peut déplacer une somme d'un chapitre à l'autre à la seule condition de laisser les crédits au sein de la même opération. Les opérations sont par exemple la N° 012 ECOLES ou la N° 031 SPORT.

dépenses d'investissement 2018		
Chapitre/opération	**Réalisé**	**%**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	*218 266.93 €*	*100.00%*
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	0.00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 179.02 €	99.43%
041 - Opérations patrimoniales	- €	0.00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	0.00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	365 213.14 €	96.77%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	0.00%
204 - Subventions d'équipement versées	387 893.66 €	93.72%
21 - Immobilisations corporelles		0.00%
26 - participation et créances rattachées	9 387.87 €	93.88%
TOTAL HORS OPERATIONS	***1 001 940.62 €***	93.59%
011 - MATERIEL : services techniques	35 022.44 €	90.37%
012 - ECOLES : travaux et matériels	61 300.97 €	73.78%
014 - VOIRIE	119 484.28 €	47.71%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	200 221.59 €	35.75%
018 - MATERIEL : Mairie	32 845.18 €	79.66%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	89 186.03 €	74.02%
020 - AMENAGT QUARTIERS-ENVIRONNEM	65 897.75 €	26.19%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	415 328.51 €	95.84%
023 - Grands aménagements	3 108.36 €	16.15%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	71 482.02 €	47.96%
TOTAL OPERATIONS	***1 093 877.13 €***	56.17%
TOTAUX	**2 095 817.75 €**	69.45%

PROJET dépenses d'investissement 2019 avec reports		
Chapitre/opération	**Réalisé**	**%**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	*0.00%*
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00 €	100.00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300.00 €	100.00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	0.00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	0.00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	475 000.00 €	125.86%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	0.00%
204 - Subventions d'équipement versées	130 025.77 €	31.41%
21 - Immobilisations corporelles	162 485.00 €	1624.85%
26 - participation et créances rattachées	- €	0.00%
TOTAL HORS OPERATIONS	***798 810.77 €***	74.61%
011 - MATERIEL : services techniques	86 283.88 €	222.65%
012 - ECOLES : travaux et matériels	173 385.08 €	208.67%
014 - VOIRIE	324 989.74 €	129.78%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	753 863.79 €	134.61%
018 - MATERIEL : Mairie	24 736.40 €	59.99%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	84 996.93 €	70.55%
020 - AMENAGT QUARTIERS-ENVIRONNEM	227 407.14 €	90.37%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	56 930.80 €	13.14%
023 - Grands aménagements	676 140.00 €	3512.42%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	110 344.60 €	74.04%
TOTAL OPERATIONS	***2 519 078.36 €***	129.36%
TOTAUX	**3 317 889.13 €**	109.94%

Le chapitre 001 correspond au solde d'exécution de la section d'investissement de 2018 reporté en 2019.

Le chapitre 020 sert à une provision pour des imprévus.

Le chapitre 040 correspond à des opérations d'ordre relatives principalement aux travaux en régie et à des amortissements de subventions pour 21 300 €.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital de la dette en cours (cf le détail ci-dessus de la dette).

Le chapitre 20 regroupe les immobilisations incorporelles. Il n'y a pas de crédits nouveaux inscrits en 2019, il s'agit d'un report de 2018 pour 9 720 € correspondant à des honoraires de mission d'architecte conseil pour la ZAC de la Collonge.

Le chapitre 204 sert quant à lui à verser au SYDER notre participation en investissement pour 2018 évaluée à 130 025,77 €.

Les crédits prévus au **chapitre 21**, soit 10 000 € correspondent à l'acquisition d'un terrain en vue de requalifier l'entrée de ville, rue de Tarare en 2018.

Pour ce qui concerne les opérations, 1 948 252, 27 € sont prévus en crédits nouveaux en 2019. A ces crédits nouveaux, 556 131.97 € de reports de 2018 sur 2019 sont à ajouter. Le détail est le suivant :

REPORT SUR RESTES A REALISER 2018	
Objet	**Montant**
Environnement : Développement Durable & Accessibilité & Déplacement - Opération - 020	
voirie 2018 : rue des 2 ruisseaux / eiffage	83 751.54 €
voirie 2018 : maitrise d'oeuvre / SOTREC	6 831.00 €
fourniture fleurissement / Pépinière REY	1 604.21 €
	92 186.75 €
Grands Aménagements - opération 023	
Etude Centre Bourg Rue Neuve / Urba 2 P	2 940.00 €
Etude entrée de ville / maitrise d'œuvre SOTREC	7 200.00 €
	10 140.00 €
Travaux bâtiments - opération 016	
Maison rue des Chères : maitrise d'œuvre atelier d'architecte	12 077.58 €
Maison rue des Chères : Captur A HEOS : désamiantage	51 876.00 €
Maison rue des Chères : EPCO : bureau études	2 932.80 €
Maison rue des Chères : GUELPA	24 000.00 €
Maison rue des Chères : LARGE CONSTRUCTION	34 500.00 €
Maison rue des Chères : NOVEKA	3 120.00 €
Maison rue des Chères : PGB (maçonnerie)	5 025.04 €
Maison rue des Chères : Pro G Bat (maçonnerie)	43 409.63 €
Maison rue des Chères : RUIZ (Charpente)	69 175.75 €
travaux chauffage logement Mathieu : CG Fluides	597.67 €
remplacement chaudière échangeur logement : SOMECI	351.00 €
remplacement d'une pompe logement	413.40 €
	247 478.87 €

Aménagements de Quartiers - Opérations 022	
voirie 2018 : coussin lyonnais / Eiffage	7 194.00 €
Chervinges 2 : enherbement printemps 2019 / Parcs et Sports	7 156.80 €
Saint Vincent Lot 03 / Maniebat	2 580.00 €
	16 930.80 €
Voirie - Opérations 014	
étude aménagement voirie 2017 / D2I conseil	649.92 €
marché voirie 2018 : Montée de Chaillier, Hauts du Beaujolais, Route de Grange Chervet : eiffage	76 355.66 €
étude voirie / SOTREC	8 442.70 €
	85 448.28 €
Scolaire - Ecoles - Opération 012	
cabane vélos toiture chartonnière / HYLEORES	1 576.00 €
cabane vélos Viollet / HYLEORES	7 406.58 €
cloison toilettes maternelle Chartonnière / OLLIER	908.16 €
	9 890.74 €
Sport - Opération 031	
travaux salle Saint Roch / A2c Sports : maitrise d'œuvre	2 306.40 €
travaux salle Saint Roch / Aubonnet : sol	68 592.00 €
travaux salle Saint Roch / Entre-prise	1 285.20 €
	72 183.60 €
Culture - Patrimoine - Communication - Opération - 019	
fresque Théâtre / CITE CREATION	13 358.52 €
hall théâtre / GUELPA	3 930.05 €
développement site / POP and Sly	840.00 €
travaux divers accueil mairie / Dumas Gilbert	1 356.36 €
	19 484.93 €
Matériel Administratif - opérations 018	
baie serveurs / LBI	1 188.00 €
ordinateur / LBI	1 200.00 €
	2 388.00 €
TOTAL REPORTS 2018	**556 131.97 €**

Reports recettes 2018 sur l'année 2019

TIERS	COMPTES	INTITULES	LIBELLES ENGAGEMENTS	MONTANTS
ETAT	1321	Etat et établissements nationaux	Dotation parlementaire 2017 espace a	20 000.00
ETAT	1321	Etat et établissements nationaux	DETR 2016 amenagement espace spor	8 790.66
COMITE CAV	13251	GFP de rattachement	Reliquat fonds de concours voirie CAV	11 226.00
TOTAL				**40 016.66**